

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la commune se réunira en séance publique,

le jeudi 6 novembre 2025 à 18h30, Salle de la Grand-Terre

ORDRE DU JOUR

- > Election du secrétaire de séance
- > Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal en date du 28 août 2025
- > Abrogation de la délibération n° 2024.76 du 17 octobre 2024 actant la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Délibération globale RIFSEEP Commune d'Aureille
- > Modalités de prise en charge des frais de déplacements temporaires des agents de la commune d'Aureille
- > Mise à jour des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS)
- Délibération instaurant la labellisation pour le risque prévoyance et participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la commune d'Aureille pour le risque prévoyance
- > Délibération instaurant la labellisation pour le risque santé et participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la commune d'Aureille pour le risque santé
- > Fixation des taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la Commune d'Aureille
- > Mise en place du temps partiel des agents de la commune d'Aureille
- Convention de service commun « pôle numérique » entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Aureille
- > Convention de service commun Ressources Humaines entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Aureille
- Convention de mise à disposition de la police mutualisée entre la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles et la Commune d'Aureille

Code Postal: 13930 - Tél.04.90.59.92.01 - Fax 04.90.59.93.80

E-mail: contact@mairie-aureille.fr

- Création d'un emploi permanent à temps complet : Secrétaire général de Mairie dans une commune de moins de 2000 habitants
- Création de deux emplois permanents à temps complet : adjoints administratifs territoriaux ou adjoints administratifs principal 2^{ème} classe ou adjoints administratifs principal 1^{ère} classe à temps complet
- > Création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- ➤ Remboursement de frais avancés par Monsieur le Maire Visite du Sénat le 22 octobre 2025
- > Admission en créance éteinte du titre de recette n° 275 de 2024
- Conclusion d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage, d'entretien et d'exploitation partiels du domaine public routier et de financement par subvention
- ➤ Contribution exceptionnelle volontaire de la commune au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Bouches-du-Rhône (SDIS 13) à la suite de la campagne estivale 2025 de lutte contre les feux d'espaces naturels
- > Avenant n° 05 à la convention relative au service commun pour l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Convention de partenariat « Club du Vieux Manoir »

Questions diverses

Fait à Aureille, le 31 octobre 2025,

Le Maire, Lionel ESCOFFIER

Po Jean-Michel PERTUIT, 1er Adjoint

* Bouches du Arto

Code Postal: 13930 - Tél.04.90.59.92.01 - Fax 04.90.59.93.80

E-mail: contact@mairie-aureille.fr